



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/OCT19/3/1
Date	13 août 2019
Original	Anglais
Assemblée du Fonds de 1992	92A24
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC73
Assemblée du Fonds complémentaire	SA16

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

Note du Secrétariat

Résumé:	Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion d'octobre 2019 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.
Mesures à prendre:	<u>Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions d'avril 2019 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat n'a été informé d'aucun nouveau sinistre dont le Fonds de 1992 aurait à connaître à ce stade.
- 1.2 À la date du 13 août 2019, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants dont le Fonds de 1992 a à connaître, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations. Des documents pourraient également être soumis par les délégations, et ce au moins quatre semaines avant le début de la réunion, soit le vendredi 27 septembre 2019 au plus tard.

IOPC/OCT19/3/2	<i>Prestige</i>
IOPC/OCT19/3/3	<i>Solar I</i>
IOPC/OCT19/3/4	<i>Hebei Spirit</i>
IOPC/OCT19/3/5	<i>Redfferm</i>
IOPC/OCT19/3/6	<i>Haekup Pacific</i>
IOPC/OCT19/3/7	<i>Alfa I</i>
IOPC/OCT19/3/8	<i>Nesa R3</i>
IOPC/OCT19/3/9	<i>Trident Star</i>
IOPC/OCT19/3/10	<i>Nathan E. Stewart</i> (auparavant cité sous le nom 'Sinistre survenu au Canada')
IOPC/OCT19/3/11	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/OCT19/3/12	<i>Bow Jubail</i>

2 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.